

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : GREGORY SPANGENBERGER a donné pouvoir FUNFROCK PHILIPPE, SCHLICHTER PASCAL a donné pouvoir à HIGI CHRISTIANE, CAGNINA MARC a donné pouvoir à GALL ALEXIA, HILSEBEIN SARAH a donné pouvoir à RIVIERE BAPTISTE.

Secrétaire de séance : RIVIERE BAPTISTE

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 22 mai 2024

DM26/2024 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN DIAGNOSTIC

Dans un contexte national de refonte des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), la CAF du Bas-Rhin et les communes de Mittelhausbergen et Oberhausbergen ont décidé de lancer une procédure d'élaboration d'une convention d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

Un groupement de commandes doit être constitué entre les communes de Mittelhausbergen et Oberhausbergen afin de pouvoir recourir à un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic partagé et d'une mission d'accompagnement en vue de la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le coordonnateur est la commune de Mittelhausbergen. A ce titre, la commune de Mittelhausbergen pilotera la procédure de mise en concurrence et d'attribution du marché visant à confier la mission de diagnostic à un prestataire extérieur ; ainsi que l'exécution du marché pour le compte des deux communes.

Les communes de Mittelhausbergen et Oberhausbergen participeront au financement de cette étude au prorata du nombre d'habitants après déduction de la participation financière de la CAF du Bas-Rhin versée à la commune de Mittelhausbergen au titre de la réalisation de ce diagnostic.

Compte tenu du montant estimé du besoin pour les parties, inférieur à 40.000 € HT, cette prestation fera l'objet d'un marché à procédure adaptée, et ce de manière à obtenir au moins trois propositions.

Le contrat sera conclu de sa date de notification jusqu'à la signature de la CTG.

Il s'agit pour le Conseil municipal :

- D'approuver la mise en place d'un groupement de commande ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document s'y référant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 19 voix Pour, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la mise en place d'un groupement de commande ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document s'y référant.

Pour extrait conforme, le 27 mai 2024

Le Maire, Alexandre LORENTZ

